

## COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mars, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Frédérique LETELLIER, Marcel TRUCHOT, Hervé DE BLEECKER, Didier PROUST, Bernadette MARCHAIS, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Jérôme CATEL, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Didier BRIAUD, Laurent MAURY, Alexandre TILLAUD, Dominique COUDREAU, Dominique RAMBAUD, Josiane GRELLEPOIS, Stéphanie CASTELLON, Alain DENAIS, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO et Jean-Marc MANGUY

Étaient absents : Bruno COLOMBÉ (donne pouvoir à Emmanuel CANTO), Blandine MÉGRIER (donne pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU), Daniel JUDAS (pouvoir à Lionel FRANCÔME) et Franck MORNET

Secrétaire de séance : Madame Frédérique LETELLIER

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 25 février 2026

**26-03-022 : CONVENTION FINANCIÈRE 2026 AVEC LE C.S.C. L'ESPACE CAMAÏEUX**

Monsieur Alexandre TILLAUD et Madame Dominique RAMBAUD font valoir leur droit de départ. Ils ne participent pas aux débats, ni au vote.

Madame Sabine GERVAIS, Adjointe, rappelle que l'Assemblée délibérante a approuvé une subvention de 121 151 € à l'association Espace Camaïeux lors de sa séance du 04 mars 2026. Lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €, le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précise qu'il est obligatoire de conclure une convention.

Madame Sabine GERVAIS présente le projet de convention qui définit l'objet des actions mises en place et l'affectation financière par secteurs d'activités.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la convention financière avec l'association Espace Camaïeux, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Espace Camaïeux ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

| VOTE | POUR | CONTRE | ABSTENTION | DÉPORT |
|------|------|--------|------------|--------|
|      | 25   |        |            | 3      |

Déport : Alexandre TILLAUD, Corinne MARSH et Dominique RAMBAUD

Fait à Puilboreau, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance,  
Frédérique LETELLIER,



Le Maire,  
Alain DRAPEAU



Acte rendu exécutoire après sa transmission  
au Représentant de l'État le :  
Et sa publication le :

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.